

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 juin 2017 à 20 heures.**

Date de la convocation : **10 juin 2017**

Date d'affichage : **10 juin 2017**

**Présents** : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Christelle GLASSON, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX

**Absent** : Gaëtan PERRON

**Secrétaire** : Maurice MARECHAL

Le Maire ouvre la séance et indique que l'ordre du jour est modifié :

- en supprimant le point n°4 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.
- en ajoutant : Bail SEMCODA

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 MAI 2017**

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2017 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**PROJET FREE : PYLONE LIEU DIT MALAVAL**

Madame COLOMB Cécile de free mobile :

- présente à l'ensemble du conseil le projet d'implantation d'un pylône de radio téléphonie mobile au lieu-dit Malaval,
- indique la possibilité d'une permanence pour des explications techniques à la population le mercredi 12 juillet de 18h00 à 20h00.

Le Maire

- donne lecture du projet de convention d'occupation du domaine public avec la société FREE MOBILE pour la mise à disposition du terrain cadastré D n° 646 au lieu-dit Malaval afin d'accueillir ses installations de communications électroniques. Ce projet consiste à implanter un pylône de 40 m environ, support de deux antennes émettant sur deux faisceaux hertziens et de modules techniques. Une zone technique grillagée de protection de l'installation sera créée au pied du pylône. La mise en service est prévue début 2018. Une redevance annuelle de 4 000 € sera payable semestriellement d'avance le 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année pour une durée de douze ans, puis renouvelable ensuite par période de six ans.
- indique qu'un dossier d'information est disponible en mairie où la population peut le consulter

*Après avoir ouï l'exposé de Madame COLOMB de free mobile, du Maire et délibéré, le Conseil Municipal*

**DECIDE** (à 13 voix pour et 1 abstention) de donner un accord de principe sous réserve des réactions de la population lors de la permanence du 12 juillet,

**DECIDE** d'informer la population par une « Plume » spéciale distribuée dans les boîtes aux lettres avec les horaires de la permanence assurée par Free-Telecom le 12/07/2017.

**DECIDE** que la commission communication se réunira le 27/06/2017 pour en définir le texte.

## **CONVENTION PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX ENTRE L'ORDONNATEUR ET LE COMPTABLE ASSIGNATAIRE DE LA COMMUNE DE BÉNY**

Monsieur le Maire présente et donne lecture à l'assemblée d'une proposition de convention entre l'ordonnateur et le comptable assignataire de la commune pour améliorer les conditions de recouvrement des produits locaux et mettre en œuvre une sélectivité de l'action de recouvrement.

L'ordonnateur s'engagera à ne pas émettre les créances de la Collectivité en dessous du seuil de 15 € fixé par les articles L 1611-5 et D 1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par décret du 07 avril 2017.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal*

**ACCEPTE** à l'unanimité d'établir une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux entre l'ordonnateur et le comptable assignataire de la commune de Béný,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

### **BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET SEMCODA**

Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint :

- rappellent les différents échanges avec la SEMCODA sur le projet de la réalisation de cinq logements au bâtiment de la cure, l'implantation d'un local à vélos et la création de cinq places de stationnements extérieurs sur la parcelle b n° 788.
- donnent lecture du projet du bail emphytéotique dont la durée est fixée à cinquante ans à compter de l'achèvement des constructions, travaux.  
Le bilan prévisionnel est basé sur un prix de revient prévisionnel de 1500 € par mètre carré de surface habitable et si après consultation des entreprises et réalisation des travaux, le prix de revient est inférieur à cette somme de 1500 € TTC par mètre carré de surface habitable, alors la Commune pourra facturer à SEMCODA un loyer unique équivalent au gain réalisé  
Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer de un euro, lequel, en raison de son caractère symbolique, ne sera pas mis en recouvrement.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, 1<sup>er</sup> adjoint et délibéré, le Conseil Municipal*

**ACCEPTE** à l'unanimité le projet de bail emphytéotique sous conditions suspensives et le plan de masse modifié,

**CHARGE** le notaire Mathieu de TREFFORT à établir le bail emphytéotique sous conditions suspensives

**INDIQUE** que les frais relatifs aux travaux, et notariés sont à la charge de SEMCODA.

**AUTORISE** le Maire à la signer le bail emphytéotique sous conditions suspensives entre la Commune de Béný et la SEMCODA et tous les documents relatifs à ce dossier.

### **TRAVERSEE DU VILLAGE**

Les travaux ont commencé le 12 juin 2017. Ils progressent normalement sans problème particulier pour le moment.

Les réunions de chantier se tiennent, sauf exception, le mardi à 14h sur site.

La base de vie du chantier est installée sur les parcelles de Dorthan.

Le conseil municipal choisit l'emplacement du panneau d'information du chantier qui sera installé sur le mur de l'ancienne école.

Une information générale sur les restrictions de circulation sera remise aux habitants à travers une « Plume » spéciale (commune avec l'information du pylône de Free Mobile) début juillet.

Lorsqu'il y a obligation de couper la circulation, une déviation est activée par la route de la Ville.

### **Aménagement du carrefour des Grillets :**

Pour rappel, l'aménagement du carrefour des Grillets avec la RD28A n'est pas intégré au projet de rénovation du cœur de village. Cependant pour assurer la sécurité des usagers et des riverains, le conseil municipal en relation avec le conseil départemental décide de sécuriser ce carrefour en ajoutant des balises de polyéthylène dans l'alignement du futur caniveau. L'intérêt est de dégager la vue pour les usagers arrivant à l'intersection et de protéger les riverains et piétons de la RD28A.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

**Emploi coordinatrice des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :** Suite au départ d'Anna Goy, animatrice des TAP et conjointement avec les communes de Marboz, Beaupont et Domsure, il est décidé que chaque commune organisera indépendamment à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ses temps d'activité périscolaires. Par ailleurs, la directrice du centre de loisirs Valérie Schwartz est titulaire du BAFD. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)

Ses compétences avérées en animation et encadrement des enfants ont motivé la commission des affaires scolaires à lui proposer le poste.

En retour, elle a présenté un projet qui paraît très réaliste, elle prendra donc ses nouvelles fonctions complémentaires dès la prochaine rentrée.

**Emploi adjoint animation faisant fonction ATSEM :** Nelly GIAY PRON est embauchée en contrat au 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une durée de un an.

**Poste de la cantinière :** A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, Madame VIOLY Christelle sera embauchée au grade de stagiaire.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Sieste pendant les TAP :** Suite à la consultation des parents d'enfants de moyenne section de maternelle, et à la restitution effectuée au conseil d'école, tous les enfants de moyenne section iront en sieste à la rentrée pendant la durée du temps périscolaire, de 13h30 à 14h20. Une consultation sera faite à nouveau avant les vacances de Noël, et l'organisation reconsidérée si nécessaire.

**Effectif école à la rentrée de septembre 2017 :** A ce jour, 81 élèves sont recensés.

**Conseil d'école :** Un compte rendu du dernier conseil est donné : bilan des activités, bilan du voyage à Toulouse, prévision de sortie à Touroparc le 4 juillet pour l'ensemble de l'école. La remise des dictionnaires est prévue à 18h30 le 04/07.

**Avis de naissance :** Johan BUARD, né le 1<sup>er</sup> juin 2017 à VIRIAT, domicilié 620 route du Moulin de Marmont.

**Rappel Journée porte ouverte le 02 juillet 2017 :** L'association « Anouk, le sourire à la vie » organise à la ferme aux Lucioles (549 route des Blancs Pivet) une journée porte ouverte le 02 juillet afin de récolter des fonds pour leur fils handicapé dans le but de permettre son inscription à une thérapie à Barcelone en fin d'année.

**Restaurant Moissonnier :** Une invitation est faite à l'ensemble du conseil pour un pot de fin d'activité le 23 juin à 19h. Le conseil municipal souhaite une longue et heureuse retraite à Monsieur et Madame Guigue dont le restaurant a participé à la renommée du village. Il souhaite qu'un repreneur soit rapidement trouvé.

**Correspondant presse :** Maugé CEZETTE a informé de sa cessation d'activité au Progrès au 1<sup>er</sup> juillet. Il est resté correspondant pendant 12 ans. Le conseil municipal tient à le remercier pour son implication dans la vie communale.

**Date du prochain conseil :** Lundi 31 juillet 2017 à 20 h.

**Régularisation :** La délibération de versement des subventions aux associations prises en séance du 11 avril a été enregistrée sur le conseil du 23 mai.